

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2021/OCT/143</b>	<b>OBJET :</b>  <b><u>VŒUX - NANGISACTIPOLE – FM LOGISTIC</u></b>
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 22/10/2021	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 15/10/2021	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 15/10/2021	

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 15 octobre 2021.

**Étaient présents :**

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Edith LION, Dany FAROY, Angélique RAPPAILLES, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Frédéric BRUNOT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

**Étaient absents :**

- Sylvie POIRIER représentée par Alban LANSSELLE
- Nimca CIGE représentée par Edith LION
- Cédric CONTENT représenté par Stéphanie SCHUT
- Anne-Laure DE BELLEVILLE représentée par Nolwenn LE BOUTER
- Serge HAMELIN
- Chantal REGNAULT-GALLOIS

Monsieur Alban LANSSELLE est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU la demande de permis de construire présentée le 21 décembre 2018 par SCI Nangis représenté par Monsieur Gilles FAURE,

CONSIDERANT que le projet entraîne une augmentation significative du trafic routier, notamment poids lourds, sur le territoire communal en zone urbaine,

CONSIDERANT que le projet va engendrer des nuisances importantes pour les habitants de zones pavillonnaires,

CONSIDERANT que le projet ne prend pas en compte les modes de transports alternatifs pour trouver une implantation plus adaptée,

CONSIDERANT la demande d'autorisation au titre des installations classées comporte des quantités largement supérieures aux seuils Seveso seuil haut,

CONSIDERANT que le projet ne justifie pas suffisamment ses impacts environnementaux, notamment sur son bilan carbone et énergétique,

CONSIDERANT que le projet n'étudie pas ses impacts sur l'exposition de la population communale aux pollutions associées au trafic de poids-lourds,

CONSIDERANT que le vote au scrutin public a lieu à la demande du quart des membres présents et que chaque conseiller fait connaître à l'appel de son nom le sens de son vote,

CONSIDERANT que 6 conseillers municipaux sur les 23 membres présents ont émis le souhait de voter au scrutin public pour cette délibération,

Il est procédé au vote à scrutin public :

<b>NOM DE L'ELU</b>	<b>VOTE</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
LE BOUTER Nolwenn	OUI	
LANSELLE Alban	OUI	
DUCQ Philippe	OUI	
SCHUT Stéphanie	OUI	
HAMELIN Serge	N/A	ABSENT
LION Edith	OUI	
FAROY Dany	OUI	
REGNAULT GALLOIS Chantal	N/A	ABSENTE
DE MAIGRET Armand	OUI	
NOUGA NOUGA Jules	OUI	
HOULIER Fabrice	OUI	
PIEUSSERGUES Nathalie	OUI	
TENTE MARQUES Luis José	OUI	
JACKY Valérie	OUI	
POIRIER Sylvie	OUI	représentée par Alban LANSELLE
RAPPAILLES Angélique	OUI	
BRUNOT Frédéric	OUI	
CIGE Nimca	OUI	représentée par Edith LION
CONTENT Cédric	OUI	représenté par Stéphanie SCHUT
MARTINET' Suzanna	OUI	
GÜNER Mahmut	OUI	
DE BELLEVILLE Anne-Laure	OUI	représentée par Nolwenn LE BOUTER
GALLOCHER Sylvie	NON	
BILLOUT Michel	NON	
KHERBACH Mohammed	NON	
TCHIKAYA Guy-Bertrand	NON	
COSSERON Nathalie	NON	
LAGOUTTE Clotilde	NON	
DUROX Aymeric	OUI	

Après en avoir délibéré, avec 21 voix Pour et 6 voix Contre,

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20211028-2021-OCT-143-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2021  
Date de réception préfecture : 28/10/2021

**ARTICLE UNIQUE :**

EMET le vœu que le projet de FM Logistic sur la zone d'aménagement concertée de NangisActipôle ne soit pas poursuivi pour des raisons environnementales.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 26 octobre 2021

**Le Maire,**

**Nolwenn LE BOUTER**



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission  
en Sous-Préfecture le 28 OCT. 2021  
Et de la transmission ou notification  
et publication le 28 OCT. 2021

**Le Maire**  
**Nolwenn LE BOUTER**

